

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20241107-2024-DM-138A-AU
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Publié - Notifié le 12.11.2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature.

REPUBLIQUE FRANCAISE

*Le Rédacteur
Edwa HAMIDA*

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

**DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-138A
du 7 novembre 2024**

OBJET : FINANCES LOCALES - Divers (7.10.).

ASSURANCES - Acceptation règlement - bris de vitre du 27 août 2024 – Maison de Jade – 2 rue Yves Farges - 95190 Goussainville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que des bris de vitre par des tiers non identifiés sont survenus le 27 août 2024, sise 2 rue Yves Farges - 95190 Goussainville,

Considérant qu'une déclaration a été transmise à SMACL ASSURANCES,

Considérant que SMACL ASSURANCES informe la Ville, par lettre du 26 septembre 2024 du règlement d'un montant total de 868.35 €, déduction faite de la franchise contractuelle (200 €), par virement bancaire,

Considérant que SMACL ASSURANCES précise que ce montant correspond au remplacement de la vitre cassée,

Considérant qu'il convient d'accepter ledit règlement,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACCEPTER le règlement d'indemnité d'un montant total de 868,35 € de SMACL ASSURANCES au titre des bris de vitre par des tiers non identifiés survenus le 27 août 2024 – 2 rue Yves Farges - 95190 Goussainville.

Article 2 : DE DIRE que ladite recette est inscrite au budget communal.

Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA.